

intellectuel et moral à l'enseignement capable de préparer aux carrières pratiques de l'industrie, du commerce et des arts. On a même créé séparément des écoles techniques ou spéciales, telles que les écoles commerciales supérieures, les écoles professionnelles, les écoles industrielles, les écoles agronomiques. Une réorganisation semblable prouve que l'instruction secondaire deviendra tout à fait spéciale et technique, si l'instruction primaire devient large et *humaniste*.

Si, en Europe, l'instruction secondaire se présente à nous sous quelques mauvais côtés, il n'en est pas moins vrai qu'elle rend de grands services à la société ; mais en Grèce, la distinction mentionnée ci-dessus n'existe pas, de sorte que, chez nous, l'enseignement secondaire reste stationnaire. Nous exposerons sa situation en parlant des écoles helléniques et des gymnases.

A.

LES ÉCOLES HELLÉNIQUES.

Les écoles helléniques se composent de trois classes au lieu de quatre, comme les *Lateinischen Schulen* de Bavière. On y enseigne, d'après l'article 7 de la loi sur l'instruction secondaire, les matières suivantes : 1^o la religion ; 2^o le grec ancien et le grec moderne ; 3^o les éléments du latin, pour ceux qui se destinent aux gymnases ; 4^o la géographie ; 5^o l'histoire ; 6^o l'arithmétique et la géométrie ; 7^o les éléments de la physique et de l'histoire naturelle ; 8^o le français ; 9^o la calligraphie ; 10^o la musique ; 11^o la peinture ; 12^o la gymnastique.

Les cours, d'après la circulaire ministérielle du 27

